



## **Plan de répartition de la clientèle de la CSRDN : le maire Jean Dumais exprime son insatisfaction**

**Saint-Colomban, le 27 octobre 2016** – La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a présenté hier soir lors d'une consultation publique un nouveau plan de répartition de la clientèle qui implique un changement d'établissement pour de nombreux élèves. À l'occasion d'une rencontre privée avec les représentants de la CSRDN ainsi que lors de la consultation avec les parents, le maire de Saint-Colomban Jean Dumais a tenu à affirmer son profond désaccord avec de nombreux éléments du plan proposé.

« Même si je comprends que des déplacements d'élèves soient inévitables et qu'il est de la prérogative de la Commission scolaire seule de procéder à ces réaménagements, je considère comme inadmissible que des enfants qui habitent à distance de marche de leur école de quartier soient relocalisés à une école située à plusieurs kilomètres, les obligeant à utiliser le transport scolaire. Les écoles de quartier doivent en premier lieu desservir la clientèle du quartier, ce qui favorise la vie sociale des jeunes avec les enfants de leur voisinage immédiat tout en les incitant à se déplacer en transports actifs, une mesure qui bénéficie grandement à leur santé, a déclaré le maire Jean Dumais.

### **Des impacts pour les parents et les enfants**

Pour nombre de parents, la proximité d'une école primaire a constitué un élément déterminant dans le choix de leur quartier. Parmi ces parents dont les enfants fréquentent le service de garde, certains devront parcourir des distances importantes pour conduire et récupérer leurs enfants alors qu'ils habitent pourtant à proximité d'une école. Par ailleurs, des parents sont préoccupés par le fait que leurs enfants pourraient être ainsi privés d'activités parascolaires puisque les autobus quittent immédiatement après la fin des classes et que les jeunes ne pourront revenir à pied à la maison.

### **Une contribution municipale importante**

Saint-Colomban disposera l'année prochaine de quatre écoles sur son territoire. Bien que les bâtiments aient été payés par la Commission scolaire, le coût des terrains a été défrayé par la Ville. À titre d'exemple, pour la nouvelle école du chemin du Lac-Rinfret qui accueillera ses premiers élèves à la rentrée 2017, la Ville a fait l'acquisition d'un terrain au coût de 630 000 \$ dont elle a fait don à la CSRDN.

Il importe également de noter que la présence de ces écoles représente un coût pour la Ville. En effet, les compensations tenant lieu de taxes versées par le Gouvernement pour chaque école sont inférieures au taux de la taxation foncière, ce qui entraîne des pertes directes de revenus pour la Ville.

La Ville de Saint-Colomban investit par ailleurs des sommes importantes pour revitaliser les parcs-écoles situés sur son territoire. C'est ainsi que le parc-école de la Volière a pu être complètement réaménagé à l'été 2016, que des modules de jeu et des paniers de

basketball ont été ajoutés au parc-école des Hautbois et que le parc-école à l'Orée-des-Bois a bénéficié d'investissements substantiels au cours des dernières années.

« Par soucis d'équité pour nos contribuables, ajoute Jean Dumais, j'estime qu'à distance égale, la Commission scolaire se doit de favoriser la fréquentation des écoles de Saint-Colomban par les élèves de Saint-Colomban. Comment se fait-il que des élèves de chez nous doivent passer devant deux écoles de Saint-Colomban pour se rendre à l'école de la ville voisine? C'est un non-sens! »

« J'invite donc la Commission scolaire à retourner à la planche à dessin en faisant preuve de la plus grande ouverture face aux commentaires exprimés par les parents, et à revenir nous présenter avant son adoption un plan de répartition qui tienne compte de la réalité géographique et humaine des familles. Je suis convaincu qu'il est possible de bonifier significativement ce plan et j'offre ma pleine et entière collaboration à la Commission scolaire pour y parvenir afin de protéger la qualité de vie de toutes nos familles et de prioriser le bien-être des enfants », a conclu le maire.

#### **À propos**

Sise au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Colomban compte plus de 15 000 habitants et s'étend sur près de 95 kilomètres carrés. Elle fait partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, avec les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost. Pour plus d'informations, consultez [st-colomban.qc.ca](http://st-colomban.qc.ca).

